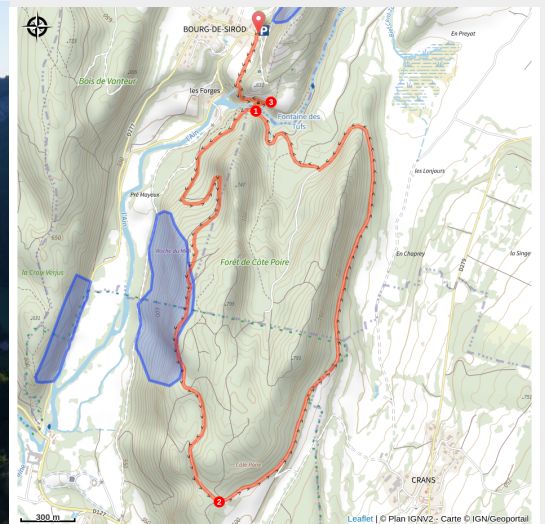


Cote Poire

Champagnole Nozeroy Jura



Vue aérienne sur la plaine de Syam et Côte Poire (© CC CNJ / David Bottin)



Ce circuit vous emmène à la découverte des impressionnantes pertes de l'Ain, cette gorge étroite et profonde où la rivière s'engouffre dans un bouillonnement spectaculaire, surtout par fort débit. Le sentier traverse ensuite le massif forestier de Côte Poire, ponctué de beaux belvédères qui offrent de larges échappées sur la vallée. Entre curiosité géologique fascinante, fraîcheur des sous-bois et panoramas dégagés, une randonnée nature à savourer au fil de l'eau. À prolonger sur le secteur avec la Villa Palladienne de Syam et la galerie d'art contemporain Biz'Art-Biz'Art du Vaudioux.

Infos pratiques

Pratique : Rando pédestre

Durée : 2 h 30

Longueur : 8.1 km

Dénivelé positif : 304 m

Difficulté : Facile

Type : Boucle

Thèmes : Géologie, Naturel

Itinéraire

Départ : Mairie de Bourg-de-Sirod

Arrivée : Mairie de Bourg-de-Sirod

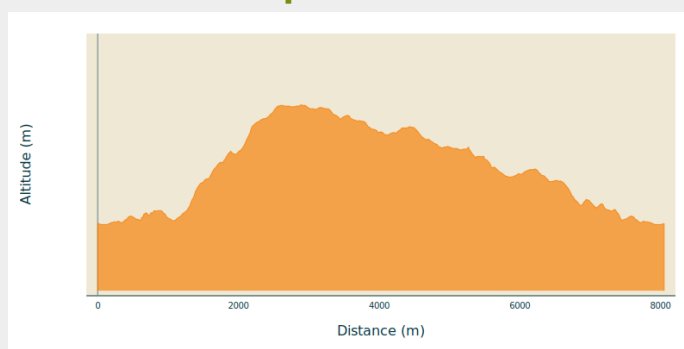
Balisage : — PR® (Promenades et Randonnées)

Communes : 1. Bourg-de-Sirod

2. Sirod

3. Syam

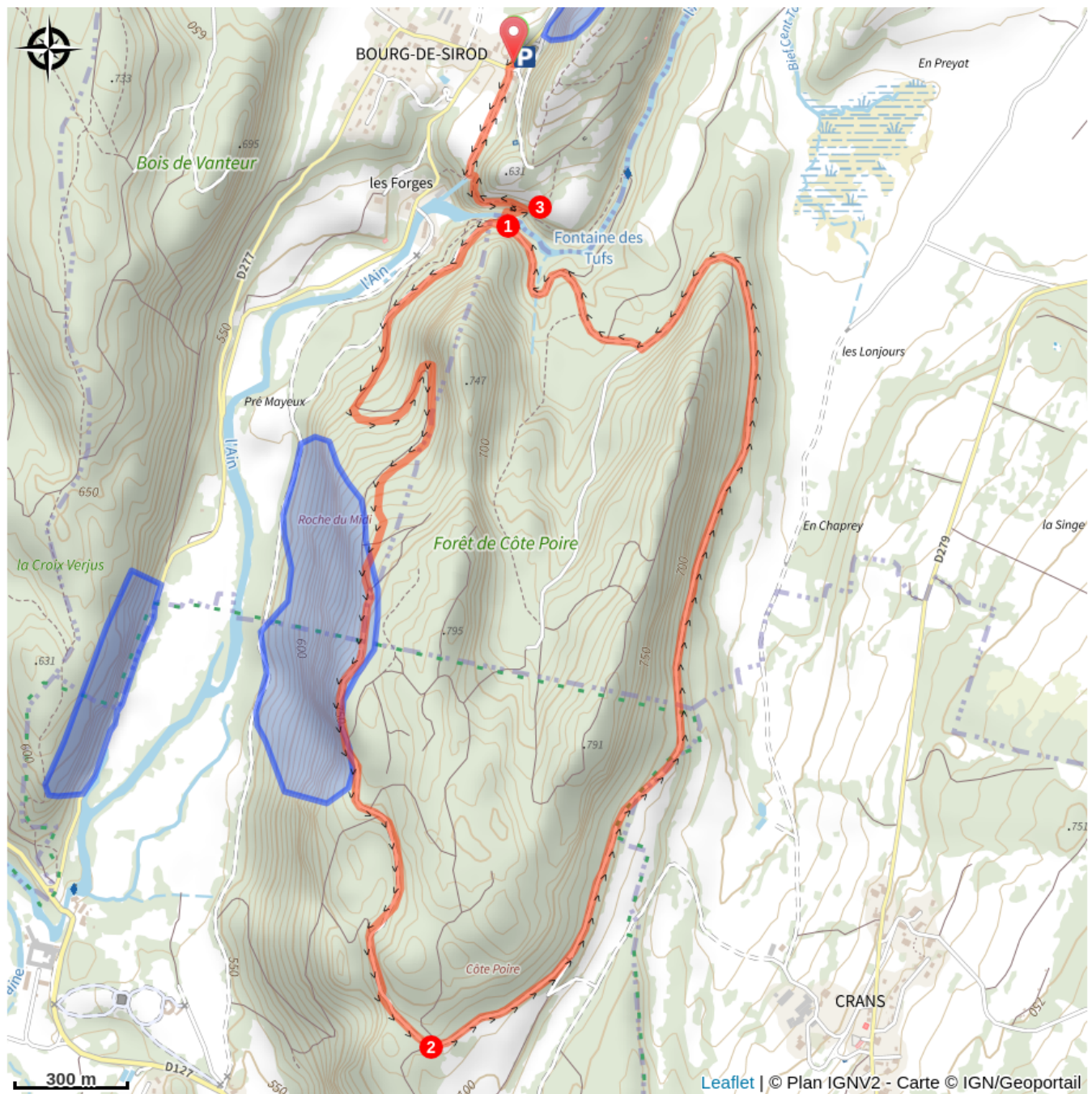
Profil altimétrique



Altitude min 583 m Altitude max 764 m

1. Au poteau **BOURG-DE-SIROD**, emprunter le sentier d'interprétation des Pertes de l'Ain. Passer par le poteau **La Chambre d'Eau** (table de lecture) et poursuivre jusqu'au poteau **Sur la Passerelle** (vue sur les cascades des Pertes de l'Ain).
2. Prendre ensuite à droite et suivre le sentier jusqu'au poteau **Côte Poire**. À partir de là, plusieurs points de vue successifs dévoilent un panorama sur les villages environnants : **Sirod** et son clocher du XIIIe siècle, **Crans**, **Syam** et sa plaine. Continuer tout droit sur le sentier
3. Regagner le point de départ en suivant le même itinéraire qu'à l'aller jusqu'au parking.

Sur votre route...



Toutes les informations pratiques

Recommandations

Avant de partir, nous vous conseillons de lire la rubrique [Conseils aux randonneurs](#), de vous équiper convenablement, de prendre de quoi vous ravitailler, de consulter la météo et de prendre un téléphone chargé. Dans tous les cas, ne surestimez pas vos forces.

Dans le Jura, les randonnées empruntent des chemins et sentiers dans des propriétés privées qui peuvent également servir à d'autres activités. Merci de respecter les lieux en restant sur les sentiers balisés et en respectant les autres usagers (randonneurs, vététistes, cavaliers, mais aussi exploitants forestiers, vignerons, bergers...).

Le Jura est un département nature et sauvage, merci de respecter l'environnement dans lequel vous évoluez : Ne jetez aucun déchet, ne faites pas de feu, ne cueillez pas les fleurs sauvages. Respectez la tranquillité du bétail et de la faune sauvage en restant éloigné des troupeaux, en tenant votre chien en laisse et en refermant les barrières derrière vous. Renseignez-vous sur les zones de protection de biotope, réserves naturelles ou zones Natura 2000 dans lesquelles des restrictions sont applicables.

En cas de météo défavorable (vigilance météo orange ou rouge, vent important, forte pluie...), de travaux forestiers (abattage, débardage...), de travaux sur les sentiers (réfection de sentier, débroussaillage...) ou de zones de chasse en cours ou battue, pour votre sécurité, sachez renoncer et faire demi-tour.

En cas d'urgence, composez le 112 (numero d'urgence européen), 15 (samu) ou le 18 (pompier).

Comment venir ?

Accès routier

Depuis Champagnole, prendre la direction du sud-est en empruntant la D84. Suivez cette jolie route départementale qui longe la vallée de l'Ain sur un peu moins de dix kilomètres. En arrivant dans le village de Bourg-de-Sirod, se diriger vers le centre. Le point de départ de la randonnée se situe au numéro 15 de la Place de la Mairie.

Parking conseillé

Parking de la mairie à Bourg-de-Sirod

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

APPB CORNICHES CALCAIRES - ROCHE DU MIDI

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur la Roche du Midi sur les communes de Syam et de Bourg-de-Sirod.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

APPB CORNICHES CALCAIRES - ROCHES GRAVIERS

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les Roches Gravieres sur les communes de Sirod et de Bourg-de-Sirod.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses par tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

***i* Lieux de renseignement**

Maison du Tourisme Champagnole Nozeroy Jura

3 rue Victor Bérard, 39300
CHAMPAGNOLE

info@cnjtourisme.fr

Tel : 03 84 52 43 67

<https://www.cnjtourisme.fr/>

